

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 10-371-1927 promulguant le décret du 18 septembre 1927 modifiant le décret du 26 mars 1924 portant réorganisation du service des articles d'argent franco-coloniaux.

n° 10-371-1927

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
28 octobre 1927

Numéro JO  
n° 371 du 31/10/1927

Date du numéro  
31 octobre 1927

## VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrête du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation des lois, décrets et arrêtes et les conditions dans lesquelles ces lois, décret et arrêtes deviennent exécutoires

**Vu** l'arrête du 98 avril 1924 promulguant dans la colonie le décret du 26 mars 1924, portant réorganisation du service des articles d'argent franco- coloniaux

**Vu** le décret du 18 septembre 1927 inséré au Journal officiel de la République française du 24 septembre 1927 modifiant le décret du 26 mars 1924 précité,

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1er

— promulgué dans la colonie pour y être appliqué selon ses formes et teneur le décret du 18 septembre 1927 modifiant le décret du 26 mars 19 portant réorganisation du service des articles d'argent franco-coloniaux.

### Art. 2

— Le présent arrête sera enregistré, publié et communiqué partout ou besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

**CHAPON-BAISSAC.**